

CRA n° 2 (2026-2027)

4^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance plénière

Mercredi 16 septembre 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ABSENCES MOTIVÉES	1
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	1
COMMUNICATIONS	1
COMMUNICATIONS	1
COMMUNICATIONS	1
COMMUNICATIONS	2
COMMUNICATIONS	2
COMMUNICATIONS	2
DÉPÔT DE DOCUMENTS	2
PRISES EN CONSIDÉRATION	2
QUESTIONS URGENTES	2
Question urgente de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'étude de la Ligue des familles concernant les allocations familiales ».....	2
Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question urgente de Mme Éliane Tillieux à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'impact sur l'espace public du développement des boîtes à colis ».....	3
Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question urgente de M. Loïc Jacob à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la réalisation du RAVeL entre Hamoir et Sy ».....	4
Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question urgente de Mme Dorothée De Rodder à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les conflits d'intérêts potentiels dans le cadre d'un dossier immobilier tournaisien ».....	4
Intervenants : M. le Président – Mme Dorothée De Rodder – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question urgente de Mme Valérie Bluge à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'uniformisation des règlements communaux en faveur de la neutralité des agents en Wallonie ».....	5
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – M. François Desquesnes, Ministre.	
QUESTIONS D'ACTUALITÉ	6

Question d'actualité de M. Germain Mugemangango à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la carte blanche du secteur de la construction sur le manque d'investissement public » ;

Question d'actualité de M. Freddy Mockel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « l'impact de la réduction de la commande publique sur le secteur de la construction » ;

Question d'actualité de M. Laurent Devin à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'alerte des entrepreneurs face au manque d'investissement public local »6

Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – M. Freddy Mockel – M. Laurent Devin – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. Nicolas Tzanetatos à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la répression anti-LGBT+ en Turquie »9

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Tzanetatos – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question d'actualité de Mme Anne Laffut à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le souhait du Canada d'une alliance unique avec l'Union européenne » 10

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Laffut – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question d'actualité de M. Vincent Crampont à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'absence de plan stratégique formalisé et opérationnel en matière de sécurité routière » ;

Question d'actualité de M. Maxime Daye à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le rapport alarmant de la Cour des comptes sur le contrôle des excès de vitesse en Wallonie » 11

Intervenants : M. le Président – M. Vincent Crampont – M. Maxime Daye – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de Mme Caroline Desalle à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les retombées pour Charleroi et la Wallonie du contrat de 2,4 milliards d'euros d'Aerospacelab » ;

Question d'actualité de M. Nicolas Tzanetatos à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le contrat d'un montant de 2,4 milliards d'euros décroché par Aerospacelab pour produire 70 pour cent des satellites européens d'IRIS² » 13

Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Desalle – M. Nicolas Tzanetatos – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question d'actualité de M. Vincent Maillen à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'initiative de WeStart et AKT visant à développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes » 15

Question d'actualité de Mme Geneviève Lazon à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prise en charge de l'endométriose en Wallonie » 15

Intervenants : M. le Président – Mme Geneviève Lazon – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'impact sur l'aéroport de Charleroi de la grève de nuit des aiguilleurs du ciel » ;

Question d'actualité de Mme Isabella Greco à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la relance de la concertation chez Skeyes » 16

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Isabella Greco – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question d'actualité de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la nécessité de faire toute la transparence sur la gestion du parc national de la vallée de la Semois »	17
--	----

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

COMMUNICATIONS	18
-----------------------	----

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. ANDRÉ NAVEZ	18
--	----

Intervenants : M. le Président – M. François Desquesnes, Ministre.

VOTES	20
--------------	----

Projets de motion déposés en conclusion du débat sur les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes par M. Liradelfo, Mme Bernard et M. Mugemangango (Doc. 658 (2025-2026) N° 1), par Mmes Morreale, Dejardin et M. Spies (Doc. 659 (2025-2026) N° 1) et par Mme Bluge, M. J.-P. Bastin, Mme Mauel, MM. Resinelli et Tzanetatos (Doc. 660 (2025-2026) N° 1).	20
---	----

Vote nominatif	20
----------------	----

Intervenants : M. le Président – M. Julien Liradelfo – Mme Christie Morreale – Mme Valérie Bluge – M. Jean-Paul Bastin – M. Freddy Mockel – M. Jori Dupont.

LISTE DES INTERVENANTS	24
-------------------------------	----

ABRÉVIATIONS COURANTES	25
-------------------------------	----

ANNEXES	26
----------------	----

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Willy Borsus, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 3 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

M. le Président du Parlement de la Communauté française m'a fait savoir que le Parlement s'est constitué en sa séance du 3 septembre 2026.

COMMUNICATIONS

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mme Durenne, MM. Maillen, Palermo, Mmes Ammi et Tellier, pour raisons de santé ;
- Mme Van Walle, pour raisons personnelles.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. – Conformément aux articles 26.2 et 28.2 du règlement, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt de la proposition de résolution visant à élaborer un plan Canicule-Entreprises afin d'anticiper les périodes de canicule et de préparer l'adaptation des activités économiques, déposée par M. Mockel, Mmes Cremasco, Linard et M. Hazée (Doc. 665 (2026-2027) N° 1).

Je vous propose d'ajouter sa prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un s'oppose-t-il à l'ajout de cette prise en considération à notre ordre du jour ?

Personne ne s'y opposant, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – M. Houssiau, Chef de Cabinet de Sa Majesté le Roi, m'a transmis les vœux de Sa Majesté pour le succès de nos travaux parlementaires.

M. le Président. – Le Conseil d'État m'a transmis les avis suivants :

- l'avis 79.820/2/V du 14 septembre 2026 sur la proposition de décret modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale en vue de favoriser l'exercice effectif et égalitaire des mandats au sein des centres publics d'action sociale, déposée par Mme Hanus, MM. Crampont, Lefèbvre, Mme Dejardin, M. Lepine et Mme Pécriaux (Doc. 628 (2025-2026) N° 1). Cet avis a été imprimé et distribué sous le n° 628 (2025-2026) N° 3 ;
- l'avis 79.821/2/V du 14 septembre 2026 sur la proposition de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de favoriser l'exercice effectif et égalitaire des mandats communaux et provinciaux, déposée par Mme Hanus, MM. Crampont, Lefèbvre, Mme Dejardin, M. Lepine et Mme Pécriaux (Doc. 627 (2025-2026) N° 1). Cet avis a été imprimé et distribué sous le n° 627 (2025-2026) N° 3.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, qu'une pétition pour une meilleure sécurité routière, le respect du repos nocturne et une meilleure qualité de vie dans le centre du village d'Arc-Wattripont le long de la N48, signée par 36 personnes, m'a été adressée. Elle sera envoyée à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – M. Jean-Paul Bastin, Président du groupe Les Engagés, m'a fait part d'une modification de leurs représentants au sein de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux : Mme Fafchamps devient membre effective en remplacement de M. Di Antonio qui devient suppléant.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je vous informe que le Bureau élargi, en sa réunion du 10 septembre 2026, a décidé de transférer la proposition de décret modifiant les articles 12, 17 et 59 du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques en vue d'assurer leur résilience au changement climatique, déposée par Mme Tillieux, M. Collignon, Mme Hanus, MM. Crampont, Lefèbvre et Mme Dejardin (Doc. 651 (2025-2026) N° 1), adressée initialement à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation, à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis une proposition de règlement pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement.

Divers documents m'ont été adressés. Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

La liste reprenant les documents a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement a été adressée aux membres. Son contenu sera annexé au compte rendu.

PRISES EN CONSIDÉRATION

M. le Président. – L'ordre du jour, en application de l'article 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération de la proposition de résolution déposée par M. Mockel, Mmes Cremasco, Linard et M. Hazée (Doc. 665 (2026-2027) N° 1).

Elle a été imprimée et distribuée.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur sa prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, la proposition n° 665 est prise en considération et est envoyée à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance.

Question urgente de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'étude de la Ligue des familles concernant les allocations familiales »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Cremasco à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'étude de la Ligue des familles concernant les allocations familiales ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, nous allons essayer d'avoir des échanges un peu plus cordiaux que ceux de cette nuit sur les maisons de repos.

Aujourd'hui matin, *L'Avenir* publiait une étude sur les allocations familiales, témoignages à l'appui : « Ces allocations familiales sont indispensables. Elles m'aident à joindre les deux bouts. Toute atteinte à ces allocations familiales aura un impact sur le bien-être des enfants ». Les témoignages sont ceux-là, Monsieur le Ministre.

On sait que le conclave budgétaire va s'engager, notamment avec M. Dolimont. Il faut aller chercher 2 milliards d'euros. On sait aussi que le Gouvernement

a tendance à ne pas aller chercher l'argent nécessairement au bon endroit.

Les allocations familiales seront-elles maintenues en l'état – non diminuées – et indexées ? En quoi cette étude, témoignages à l'appui, vous permet-elle de renforcer ces positions ? Je vous remercie, dans le cadre des économies budgétaires régionales qu'il va falloir effectuer, Monsieur le Ministre des Solidarités, de me répondre très clairement sur les lignes rouges que vous ne franchirez pas.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters, dans le prolongement des échanges ayant eu lieu en commission hier, mais sur une autre thématique.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, nous ne sommes pas sur une autre thématique parce que l'on a abordé cette thématique en commission hier. On peut revenir sur le sujet, mais il est difficile de commenter des sorties de presse – en l'occurrence, de la Ligue des familles – qui posent des hypothèses sans justification précise.

Je vous rappelle que les allocations familiales sont, en Wallonie, un droit fondamental qui permet d'aider les familles par rapport au coût de l'éducation, du développement et du bien-être des enfants. On ne veut pas mettre à mal ce principe. Je voudrais aussi dire que l'objectif est de respecter le *standstill*, c'est-à-dire l'impossibilité de réduire de façon non justifiée des droits sociaux acquis qui bénéficient d'un cadre constitutionnel très clair.

Vous savez aussi que nous n'avons pas commencé le conclave. Le budget initial 2027 n'est pas encore défini puisque les discussions du conclave auront lieu dans les jours prochains. Quoi qu'il en soit, Madame la Députée, que ce soit pour les allocations familiales ou pour les autres compétences qui dépendent de moi, il faudra trouver une adéquation entre effort budgétaire, respect des cadres constitutionnels, des droits sociaux et des acquis sociaux, protection de la classe moyenne et des populations les plus paupérisées, de façon à ce que nos décisions n'aggravent pas les inégalités de santé.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je veux bien être cordiale, mais vous n'avez pas du tout répondu à ma question. Je ne vois pas quelle ligne rouge vous ne franchirez pas. C'est d'un flou artistique. Excusez-moi, au risque de ne pas être cordiale, mais, après que vous avez attaqué l'accès aux allocations familiales sur la tranche des 18-21 ans et que l'indexation a été reportée, je ne peux pas vous croire sur parole. C'est pour cela que j'aurais aimé que vous vous engagiez, avant le conclave, à dire : « Cela, on n'y touchera pas ».

**Question urgente
de Mme Éliane Tillieux
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « l'impact sur l'espace public du
développement des boîtes à colis »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Tillieux à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'impact sur l'espace public du développement des boîtes à colis ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, les boîtes à colis prolifèrent et surgissent partout. Vous les voyez sur les parkings des supermarchés, près de votre pharmacie, près des routes de campagne un peu fréquentées. Elles posent énormément de questions, d'autant plus que, selon l'article de presse du jour, leur nombre a doublé l'année dernière, ce qui sera encore le cas cette année. On assiste à une véritable multiplication de ces dernières.

J'aimerais vous adresser des questions au sujet de l'aménagement du territoire, sur les lieux où elles sont implantées et qu'elles occupent dans l'espace public, mais aussi sur les nuisances générées pour les riverains, notamment en termes de trafic et de bruit.

Quelles mesures urbanistiques ou autorisations sont aujourd'hui nécessaires pour leur implantation ? Quels outils sont disponibles, notamment pour les communes, afin de mesurer leur impact ? Enfin, une réflexion est-elle menée à cet égard au niveau de notre Région ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question informative d'urgence. Le droit wallon est assez clair : si une boîte est mise en place à l'intérieur d'un bâtiment fermé – une galerie commerciale –, il faut simplement l'autorisation du propriétaire privé. Si vous êtes sur un parking – un espace privé, mais extérieur –, il faut un permis d'urbanisme. Si vous êtes sur l'espace public, il ne faut pas de permis d'urbanisme, mais il faut l'autorisation du gestionnaire de l'espace public, c'est-à-dire la commune ou la Région. Voilà clairement les réponses à vos questions.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je suis désolée, mais ce n'est pas la réponse à mes questions. Je vous ai demandé s'il y avait une réflexion au niveau wallon par

rapport à l'implantation de ces nouveaux outils de commerce qui, par ailleurs, viennent en concurrence du petit commerce local qui, lui, est en difficulté. Je ne suis pas sûre que le ton que vous avez employé, là, maintenant, pour me répondre est celui que ces commerçants attendent.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Il n'y a pas de réplique complémentaire dans les questions urgentes.

Question urgente de M. Loïc Jacob

**à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « la réalisation du RAVeL
entre Hamoir et Sy »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Jacob à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la réalisation du RAVeL entre Hamoir et Sy ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, quoi de plus logique, en ce début de la Semaine de la mobilité, de vous poser une question sur le RAVeL et plus particulièrement sur le magnifique RAVeL de l'Ourthe, qui a pour ambition de relier Liège à Durbuy, mais qui s'arrête à Hamoir et reprend à Bomal. Il faut donc le finaliser en deux parties.

Des travaux qui ont commencé entre Sy et Bomal. Une autre partie à concrétiser se situe entre le magnifique village de Hamoir et Sy. Là, les difficultés techniques sont beaucoup plus grandes. Il y a eu de nombreuses études et de nombreux tracés mis sur la table. Aujourd'hui, l'administration vient avec un dernier tracé qui passerait par Hamoir-Lassus et qui suscite quelques questionnements de la part des habitants de ce hameau.

J'aurais voulu que vous puissiez faire le point avec nous, Monsieur le Ministre, sur ce tracé nouvellement déposé sur la table, dans l'ensemble de ses aspects, en ce compris budgétaire, et que vous puissiez nous rassurer sur le fait que l'administration prendra bien langue avec les habitants de ce hameau.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, je vous remercie de nous

emmener dans la belle vallée de l'Ourthe où, comme partout en Wallonie, nous avons besoin – et c'est l'ouverture de la Semaine de la mobilité – de solutions de mobilité durables. Le déploiement d'infrastructures sécurisées pour les piétons et les cyclistes est nécessaire. Le RAVeL de l'Ourthe en fait partie dans cette très belle région.

Malheureusement, il y a aujourd'hui un chaînon manquant. Ma priorité, en termes d'aménagement de pistes cyclables sécurisées et de RAVeL, est de réaliser ce chaînon manquant. Celui-ci a été étudié par la Direction des voies hydrauliques et discuté avec les autorités communales. Le projet est estimé à 1,8 million d'euros.

En effet, des riverains s'émeuvent de la proximité – j'imagine – de leur habitation avec ce projet. Je tiens à signaler que ce n'est pas une autoroute. Une alternative pourrait être de traverser l'Ourthe. Malheureusement, cette alternative coûte trois fois plus cher. Il faut créer des murs de soutènement, travailler sur la vallée et une passerelle. Le dialogue sera au rendez-vous avec les riverains, mais avec cette contrainte budgétaire, comme vous l'aurez compris.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir fait le point. Il y a un enjeu de sécurité puisque les cyclistes qui arrivent à Hamoir sont obligés de faire le tour par une nationale et donc sont mis en danger par cette partie manquante. Il y a un enjeu budgétaire parce qu'il faut finaliser les choses de manière pratique, mais dans le cadre du budget. Je vous ai entendu sur le fait qu'il y aura bien un dialogue avec les habitants du hameau pour arriver à la solution la plus pragmatique pour chacun.

Question urgente de Mme Dorothée De Rodder à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les conflits d'intérêts potentiels dans le cadre d'un dossier immobilier tournaisien »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme De Rodder à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les conflits d'intérêts potentiels dans le cadre d'un dossier immobilier tournaisien ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, je vous emmène dans le Tournaisien, qui

devient véritablement le Far West puisqu'il y a de potentiels conflits d'intérêts qui se font jour. La confiance des citoyens repose sur un principe fondamental : celui de l'impartialité de l'action publique et donc de l'absence de toute confusion entre des intérêts privés et la responsabilité publique.

Selon la presse du jour, le conseiller de la bourgmestre MR de Tournai, Mme Marghem, est lobbyiste d'une entreprise rémunérée par des entrepreneurs et, d'un autre côté, chef de cabinet. Dans sa mission de lobbyiste, il doit faciliter l'accessibilité des permis d'urbanisme. C'est ainsi inscrit sur son site internet.

Considérez-vous qu'il y a un potentiel conflit d'intérêts entre ces deux fonctions ? Trouvez-vous normal que l'on puisse exercer deux fonctions similaires ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, dans mon rôle et ma mission de ministre des Pouvoirs locaux, j'exerce la tutelle sur les pouvoirs locaux, que ce soit une tutelle d'approbation, une tutelle de transmission obligatoire ou encore une tutelle d'annulation. Dans ce cadre, je peux être saisi de différentes situations de conflit d'intérêts et de conflits politiques.

Dans chacun des cas, je fais instruire le dossier par mon administration et, sur la base de ce rapport, je suis amené à prendre une décision. Je n'ai pas peur de prendre des décisions qui peuvent ne pas plaire aux élus locaux. Je l'ai fait à Andenne et je n'hésiterai pas à le refaire dans d'autres circonstances.

Vous m'interrogez sur un dossier particulier. Vous comprendrez que, sans avoir le dossier en main, ni le rapport de l'administration, je ne vais pas improviser une réponse en plénière.

M. le Président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, c'est une réponse de Normand, et nous n'allons pas laisser tomber. Cela fait des mois que j'attends votre réponse dans la fausse demande d'aide sociale. Il y a à nouveau une grosse problématique de conflit d'intérêts. J'espère que vous allez prendre attitude rapidement et que vous allez sortir de cette attitude toujours un peu tiède en ce qui concerne les rapports de force et les conflits d'intérêts.

**Question urgente
de Mme Valérie Bluge
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « l'uniformisation des règlements
communaux en faveur de la neutralité des
agents en Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Bluge à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'uniformisation des règlements communaux en faveur de la neutralité des agents en Wallonie ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, je vous emmène à Liège pour le contexte, mais c'est une question qui concernerait potentiellement toute la Région wallonne. En effet, le Tribunal du travail de Liège a rendu une décision qui promeut la neutralité des agents de la fonction publique au niveau communal. Dernièrement, une commune de Liège a adopté dans son règlement communal la neutralité exclusive pour tous les agents communaux. Cela illustre une réalité : les communes peuvent avoir pour les fonctionnaires communaux des cadres complètement différents.

Le Gouvernement envisage-t-il l'adoption d'un cadre wallon commun à toutes les communes concernant la neutralité des agents publics communaux, ce qui permettrait d'avoir des garanties au niveau des règles claires et uniformes en cette matière ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, l'impartialité et la neutralité sont des obligations pour tous les agents des services publics, de même que pour toutes les autorités amenées à prendre des décisions. Néanmoins, je suis respectueux de l'autonomie communale. La façon dont cela peut se traduire dans un règlement d'ordre intérieur et dans le règlement de travail d'une administration, locale ou autre, relève de l'autonomie de cette autorité. C'est ce qu'ont confirmé les juridictions qui ont été saisies de ce dossier. J'entends respecter cette autonomie et la séparation des pouvoirs.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Vous aviez déjà été interrogé à ce sujet par l'une de mes collègues au printemps dernier et vous aviez répondu qu'il y a ce principe d'autonomie communale qu'il faut respecter. Cependant, on doit aussi avoir un cadre qui permet à

chaque administration de fonctionner de manière cohérente. La neutralité de l'administration, apparente et effective, doit être garantie de la même façon sur tous les territoires. Lorsque des communes adoptent des règlements communaux différents, cela pose problème, car cette cohérence n'est plus installée et n'est plus garantie. Nous soutiendrons le travail en cette matière.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

**Question d'actualité
de M. Germain Mugemangango
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la carte blanche du secteur de la
construction sur le manque
d'investissement public »**

**Question d'actualité
de M. Freddy Mockel
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « l'impact de la réduction de la commande
publique sur le secteur de la construction »**

**Question d'actualité
de M. Laurent Devin
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « l'alerte des entrepreneurs face au manque
d'investissement public local »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité de :

- M. Mugemangango à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la carte blanche du secteur de la construction sur le manque d'investissement public » ;
- M. Mockel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « l'impact de la réduction de la commande publique sur le secteur de la construction » ;
- M. Devin à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'alerte des

entrepreneurs face au manque d'investissement public local ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, sept patrons du secteur de la construction ont écrit une carte blanche pour dire que la logique d'austérité de votre Gouvernement met leur secteur en danger. Ils disent que le manque d'investissement public met des dizaines d'entreprises, voire même des centaines d'emplois, du secteur de la construction en danger.

Non seulement votre logique d'austérité vide les poches des citoyens – on l'a déjà dénoncé plusieurs fois ici –, mais elle met aussi l'économie en danger. Il est complètement fou de penser que, d'un côté, 50 000 logements devraient être construits pour faire face à la demande et que, de l'autre côté, le secteur ne demande qu'une chose : pouvoir construire ces logements.

Allez-vous changer de logique ? Allez-vous abandonner cette logique d'austérité qui met en danger l'économie et qui vide les poches des citoyens ?

M. le Président. – La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, après un premier avertissement de la part d'Embuild il y a plus d'un an et après le chaos provoqué par la suppression désordonnée des primes énergétiques, les conséquences de la réduction désordonnée des investissements publics se font ressentir.

C'est certainement la raison de cette carte blanche des entrepreneurs du Hainaut qui craignent un impact sur la santé économique de leur secteur entier, sur l'emploi ainsi que sur le tissu économique local. Cependant, ils proposent aussi des pistes pour mieux structurer, mieux prioriser et mieux prévoir les investissements à faire. En outre, ils réclament davantage de vision.

D'ailleurs, le plan Infrastructures du Gouvernement wallon fait toujours défaut. Le Gouvernement ne peut pas mettre sur un piédestal le secteur de la construction lors d'inaugurations et de cocktails puis faire un revirement – comme cela a été fait – très violent dans les investissements publics régionaux et, par conséquent, locaux.

Êtes-vous conscient de cette situation ? Qu'avez-vous prévu pour assurer les investissements nécessaires en Wallonie ? Enfin, avez-vous entendu cet appel et les propositions qui ont été faites ?

M. le Président. – La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Ministre, « À l'aide ! Aidez-nous ! Refinancez le secteur public, s'il vous plaît ! Entendez-nous ! », disent les sept grands patrons de la construction en province de Hainaut. Monsieur le Ministre Desquesnes et Monsieur Dolimont, vous les connaissez très bien : Benoît Soenen de chez Wanty, Virginie Dufrasne de chez Lixon, Koeckelberg, Pierre Navez de chez Argea ; ce n'est pas n'importe qui. Ils s'adressent au Gouvernement via une carte blanche. C'est vous dire qu'ils veulent que nous les entendions tous. Ils n'écrivent pas à *Trends-Tendances*, à *L'Écho* ou au *Tijd*. Ils écrivent à *La Nouvelle Gazette* !

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

Je sais que c'est difficile à entendre, Monsieur Jeholet, mais vous devez les entendre.

Chers collègues du MR, écoutez les entrepreneurs, s'il vous plaît. Ils vous disent que vous manquez de vision et qu'il est temps d'entendre le cri d'alarme des villes et des communes qui demandent à être financées. Ils disent ne plus pouvoir réaliser de routes parce que les villes et communes ne les financent plus, ne plus pouvoir construire de crèches, de maisons de repos, d'hôtels et de commissariats de police. Ils vous appellent à l'aide. Votre politique d'austérité les mène à devoir envisager des suppressions d'emplois ; pas trois emplois, pas cinq emplois, des dizaines, voire des centaines d'emplois, parce que, à elles toutes, ces entreprises accueillent des milliers d'ouvriers qui se lèvent tôt le matin, qui travaillent la nuit pour réaliser nos routes pendant que nous dormons ou que nous terminons notre soirée au Parlement de Wallonie, comme hier.

Tous ces gens travaillent et risquent de perdre leur travail parce qu'aujourd'hui les villes et communes de Wallonie et ces entreprises ne vont plus avoir les moyens de réaliser leurs travaux par manque de moyens financiers. Le secteur privé appelle à l'aide à un financement public.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je vois que vous avez le verbe facile. Tout d'abord, le Gouvernement entend clairement le signal. On est en contact avec le secteur depuis longtemps. On prend cela tout à fait au sérieux. Ce n'est d'ailleurs pas une situation nouvelle. Quand on regarde l'évolution des jobs dans le secteur de la construction depuis 2022, ils ne font que diminuer, et ce, malgré les investissements massifs liés au Plan de relance. Le contexte budgétaire est difficile. La concentration des moyens doit se faire sur les investissements avec haute valeur ajoutée, avec des effets de levier et des investissements où il y a le

plus d'impact. La volonté du Gouvernement est de viser les effets de levier les plus forts.

Par contre, ce qui est vrai aussi, c'est que l'on a besoin d'une maîtrise budgétaire. Croire que l'on va tout régler uniquement par l'investissement public, quand on voit les niveaux d'endettement de nos régions et la situation des villes et communes, que vous-même avez mis en évidence, la nuance est nécessaire dans un enjeu aussi compliqué que celui de l'investissement public en période de postinvestissements massifs du Plan de relance. J'ai d'ailleurs décidé de les rencontrer à l'Élysette. Quand on compare les chiffres annoncés entre 2024, c'est-à-dire fin de législature communale et en plein investissement Plan de relance, et les chiffres d'aujourd'hui, en début de législature communale et en même temps en sortie de Plan de relance, on n'a pas les mêmes investissements.

Ce qu'il est également important de souligner, c'est que nous n'avons pas arrêté d'investir. C'est complètement faux de dire cela. Le plan Infrastructures est toujours d'actualité. Pour rappel, c'est le plan Infrastructures 2020-2026. Ce qu'ils demandent et ce à quoi il faut répondre, c'est de donner de la prévisibilité sur l'investissement à long terme pour qu'eux-mêmes puissent s'organiser. C'est tout l'objet et l'enjeu du prochain plan Infra qui sera présenté dans les prochaines semaines.

Il est clair qu'il faut faire les choix avec les effets d'impact les plus importants. Aujourd'hui, on a plusieurs programmes qui fonctionnent déjà et qui continuent à fonctionner avec la sécurisation, la réhabilitation et l'entretien des ouvrages d'art. On continue à investir massivement. On ne peut pas en même temps se plaindre des travaux sur nos routes et des bouchons provoqués puis dire qu'il n'y a plus d'investissement public. C'est complètement contradictoire. De même, en disant que l'on ne travaille pas sur la modernisation des liaisons fluviales avec un investissement majeur et nécessaire dans les projets prioritaires pour le projet Seine-Escaut. C'est la même chose sur la reconstruction et la résilience des infrastructures dans le cadre des inondations. On a continué à investir massivement dans ces éléments.

Une autre réflexion porte sur le bâti. Je ne vais pas refaire le débat sur les primes au logement. On sait tous comment on est arrivé à cette situation. Ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on a décidé de réduire les montants alloués, tout en restant la Région avec le système le plus avantageux du pays pour l'aide à la rénovation. On travaille sur la mise en place d'un nouveau régime en octobre 2026.

Bref, on travaille sur beaucoup de leviers. On a d'ailleurs aussi, dans la rénovation des logements publics, déposé une fiche dans le cadre du fonds social Climat, avec plusieurs milliers de bâtiments qui seront rénovés. On a également travaillé à la rénovation des

infrastructures d'ouvrages d'art. Bref, on n'a pas arrêté d'investir. Par contre, il est vrai aussi que, dans les communes – je vais peut-être laisser mon collègue détailler cela –, des choix doivent être faits aujourd'hui et que l'on ne peut plus se permettre de dépenser l'argent n'importe où.

Quelque chose qu'il faut aussi garder à l'esprit, c'est que ce n'est pas uniquement l'investissement public qu'il faut mobiliser. On doit mobiliser davantage l'investissement privé, avoir plus d'effets de levier, examiner des partenariats qui peuvent être utiles pour répondre aux besoins d'infrastructures et aussi réfléchir à des marchés publics qui puissent être réalisés au bénéfice de nos PME.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Messieurs les Députés, complémentirement à ce que le ministre-président vient d'expliquer, je crois fondamentalement qu'un investissement n'est pas une dépense. C'est un choix d'avenir. C'est un outil pour transformer la Wallonie, que ce soit à l'échelon régional ou à l'échelon local, pourvu que l'investissement soit bien choisi. C'est toujours l'image du mauvais ou du bon cholestérol. Il faut faire des choix judicieux.

C'est la raison pour laquelle, en Wallonie, à travers le plan Infrastructures, que je prépare et que je soumettrai dans les prochaines semaines au Gouvernement wallon, nous souhaitons investir plusieurs milliards dans les infrastructures régionales, avec un volet de soutien à l'investissement local qui viendra conforter le dispositif FERI mis en place voici un an.

Le FERI a la vertu de permettre un investissement plus facile pour les communes. Il ne faut plus d'autorisation préalable de la Région. Il ne faut plus attendre le feu vert de l'administration pour faire un choix de projets et d'investissements. Il n'y a plus de goulot d'étranglement où tous les dossiers arrivent en même temps, où les adjudications ont lieu au même moment, où les attributions et les ordres de commencer ont lieu au même moment, ce qui constitue une augmentation scandaleuse des prix.

En effet, si nous avons besoin d'entreprises, il faut aussi que les pouvoirs publics aient un prix juste pour le travail effectué. La réforme du FERI permet structurellement ce changement majeur. Nous continuerons à investir l'année prochaine.

Il est vrai que certaines communes qui ont beaucoup investi, quelquefois à tort et à travers, se retrouvent aujourd'hui rattrapées par une charge de la dette importante. Pour être clair, l'emprunt communal pour les travaux a augmenté de 41 % en 10 ans. Ce n'est pas cette législature-ci, mais les deux précédentes.

Choisir les bons investissements pour être efficace est une vraie réalité et un impératif pour les communes et l'ensemble des pouvoirs locaux.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Ces patrons tirent la sonnette d'alarme et disent qu'il n'y a pas assez d'investissements. À Charleroi, les investissements ont été divisés par cinq. Or, vous leur dites : « Vous mentez ! » Vous leur dites qu'ils ne connaissent pas la réalité. Vous êtes dans un déni de réalité.

Les gens vous voient. Ils voient que la logique d'austérité vide les poches des citoyens et que cette logique est en train de tuer l'économie. C'est vous qui êtes dans un déni de réalité. Ce n'est pas étonnant que, avec ce déni, votre parti perde un vote sur trois. C'est la réalité. Les gens qui ont voté pour vous ne vous font plus confiance. On vous voit.

Il faut changer de logique et arrêter cette logique qui tue l'économie et vide les poches des citoyens.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Personne n'a dit qu'il n'y avait plus d'investissement. Ce qui est sûr, c'est que le Gouvernement défiance les communes et la rénovation, ce qui a des impacts sur les investissements privés et sur l'emploi.

Il nous manque tout simplement une approche réfléchie à long terme, réellement concertée avec le secteur et avec les pouvoirs locaux. Le Gouvernement doit revoir sa copie urgemment. Il faut redonner de la visibilité et de la vision.

En toute circonstance, il faut continuer à investir dans notre futur, dans un bon entretien des infrastructures et des bâtiments, dans la réalisation de projets qui nous permettent d'être plus résilients et plus adaptés face aux dérèglements climatiques. Il y a de quoi faire.

Là aussi, le Gouvernement a manqué une occasion aujourd'hui de donner un signal positif au secteur en réponse à son inquiétude.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – De la clarté, de la cohérence et de la vision : c'est ce qui vous est demandé par ces sept grands patrons. Au Parlement, quand on parle des villes et communes qui sont étranglées, on nous rit au nez. Je l'ai vécu personnellement à la tribune. On nous rit au nez. Pourtant, c'est vrai. Nous ne sommes pas avec Jean-François Tamellini de la FGTB et Marie-Hélène Ska de la CSC. Sept grands patrons, cela doit vous interpeller.

Quand vous plongez la Wallonie dans l'austérité et quand vous retirez les moyens nécessaires pour construire des routes, des crèches, des maisons de repos et des commissariats, ce sont des emplois en moins. À un moment donné, la calculatrice devrait effectuer une opération : c'est le coût de l'inaction et c'est le coût de tous ces travaux qui ne se réalisent plus. Immanquablement, nous devons les faire. Les faire plus tard, à un prix plus élevé, de manière plus importante ! À un moment donné, au conclave budgétaire, à la fin, nous ferons le prix de votre inaction.

**Question d'actualité
de M. Nicolas Tzanetatos
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la répression anti-LGBT+ en Turquie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Tzanetatos à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la répression anti-LGBT+ en Turquie ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Monsieur le Ministre-Président, ce qu'il se passe en Turquie est tout à fait dramatique et scandaleux, car la communauté LGBT y est véritablement sanctionnée et violentée. Human Rights Watch alertait déjà nos consciences en juin sur la volonté du président turc d'accentuer la criminalisation de cette communauté, allant même jusqu'à des peines de prison pouvant atteindre trois ans.

Aujourd'hui, on voit que l'on est passé du projet au concret puisque ce sont des descentes et des arrestations massives dans des lieux de rassemblement, des bars, des discothèques et des domiciles privés. Ce sont des réseaux sociaux qui sont mis à mal. Ce sont même des manifestants de la cause et à la cause qui se font injustement arrêter. C'est la définition même de la rafle parce que l'on vise une communauté qui n'a commis aucun crime, sauf d'avoir fait le choix de s'aimer dans un cadre familial différent de celui qu'entend le président turc.

L'objet de cette opération, c'est « protéger ma famille ». Comme si, une famille, c'était un homme et une femme. Non, une famille, cela peut être un homme et une femme, deux hommes, deux femmes, un homme seul ou une femme seule. C'est un homme avec les enfants de quelqu'un d'autre ou une femme avec les enfants de quelqu'un d'autre. Bref, la famille a autant de définitions que l'on veut lui en donner. La famille, c'est

avant tout des liens et c'est de l'amour. Je peux le dire comme cela.

Aujourd'hui, on doit se positionner clairement pour s'opposer à de tels comportements. La Turquie est un État important aux frontières de l'Europe qui joue un rôle important d'allié dans des organisations internationales.

Quels leviers avez-vous à l'échelon de la Région wallonne pour manifester le soutien à la communauté et surtout la réprimande au comportement du président turc ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je vous remercie de relayer une préoccupation majeure qui fait état d'arrestations de militants, de perquisitions visant les associations LGBT+ et de restrictions de liberté d'expression, ce qui est un droit fondamental, en Turquie. Cela sollicite une vive préoccupation pour nous.

Il convient de rappeler que Wallonie-Bruxelles International ne dispose pas de représentation diplomatique sur place en Turquie et que la Wallonie n'entretient pas non plus de programme bilatéral avec ce pays. Dès lors, nos leviers d'action directs en termes diplomatiques sont assez limités, vous en conviendrez.

Pour autant, je veux n'avoir aucune ambiguïté sur ce point, car notre position est claire : les droits fondamentaux sont universels et doivent être garantis à toutes et à tous, indépendamment de l'orientation sexuelle ou encore de l'identité de genre.

Dans ses prises de position et dans l'ensemble des enceintes où la Wallonie est amenée à prendre la parole et où elle est représentée, ce sont clairement des valeurs que nous défendons et que nous défendrons toujours avec force.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour le rappel de nos valeurs, de nos principes et de votre position qui ne fait aucun doute.

Quand un gouvernement ou quand un État arrête des gens pour ce qu'ils sont, il ne protège pas sa civilisation et ses citoyens. Au contraire, il les fait reculer dans le temps.

Aujourd'hui, une famille peut avoir mille visages. Ces gens qui souhaitent tout simplement vivre et s'exprimer en conformité à leurs choix ne peuvent pas être réprimés comme ils le sont.

Nous pouvons et nous devons les soutenir, ne fût-ce que par des gestes symboliques, ne fût-ce qu'en manifestant grâce aux réseaux sociaux. Nous avons une communauté turque très importante en Belgique, notamment à Charleroi, d'où je viens. Je suis certain qu'elle ne partage pas ce genre de principes et d'idéologie.

**Question d'actualité
de Mme Anne Laffut
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « le souhait du Canada d'une alliance
unique avec l'Union européenne »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Laffut à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le souhait du Canada d'une alliance unique avec l'Union européenne ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Anne Laffut (MR). – Monsieur le Ministre-Président, dans un contexte international marqué par des tensions économiques croissantes avec les États-Unis, le Canada affiche clairement sa volonté de renforcer les partenariats avec l'Union européenne.

Le Premier ministre canadien, invité lors de la rentrée du Parlement européen, évoque même la construction d'une alliance d'un nouveau type entre le Canada et l'Union européenne. Cette volonté se base notamment sur des priorités communes et des atouts économiques complémentaires entre le Canada et l'Union européenne.

Comment accueillez-vous cette volonté ? Surtout, comment la Wallonie peut-elle s'inscrire dans cette dynamique afin d'offrir de réelles opportunités, tant économiques que commerciales, à nos entreprises wallonnes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question essentielle. Dans un monde qui bouge, il est important d'avoir des partenaires stratégiques à long terme. Le Canada doit en faire partie. Ce n'est pas pour rien que l'on a avancé sur la ratification du CETA, ô combien importante, pour montrer les relations qui nous unissent de longue date et qui se matérialisent aujourd'hui positivement pour notre économie.

Le message de Mark Carney était essentiel. Il avait déjà eu un discours très volontariste au moment de Davos, qui avait beaucoup marqué les esprits, en parlant des *middle powers* où l'on devait davantage travailler ensemble. C'est ce qui se matérialise avec qu'il se passe aujourd'hui. Désormais, il prône un rapprochement encore plus accentué et des rapports privilégiés avec l'Union européenne. C'est une opportunité.

La Wallonie a une histoire commune de longue date avec le Canada et singulièrement avec le Québec. Nous avons des traits communs et des valeurs culturelles qui nous rassemblent ainsi que des secteurs industriels qui se renforcent, notamment l'aéronautique et l'agroalimentaire. J'ai eu l'occasion de m'y rendre la session passée pour faire une mission à 360 degrés sur les enjeux de l'enseignement et du développement économique.

Nous devons continuer à travailler. Ce pays peut nous aider à atteindre l'autonomie stratégique européenne parce qu'il dispose de matières stratégiques que nous n'avons pas forcément chez nous. Bref, c'est une bonne nouvelle et une grande opportunité qu'on se doit de saisir et surtout de répéter à une échelle beaucoup plus large.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Je partage cette volonté de saisir pleinement les opportunités qui peuvent découler de ce rapprochement. Dans un monde où les rapports de force économiques prennent de plus en plus de place, l'Europe doit être capable de nouer des partenariats solides avec les pays qui partagent notre attachement au droit, au multilatéralisme et à des échanges commerciaux équilibrés. Comme vous l'avez rappelé, le Canada peut être l'un de ses partenaires privilégiés. À nous, Européens, Wallons, de faire de ce rapprochement une opportunité concrète pour nos entreprises et notre économie.

**Question d'actualité
de M. Vincent Crampont
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « l'absence de plan stratégique formalisé et
opérationnel en matière de sécurité routière »**

**Question d'actualité
de M. Maxime Daye
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « le rapport alarmant de la Cour des
comptes sur le contrôle des excès de vitesse en
Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, de :

- M. Crampont, sur « l'absence de plan stratégique formalisé et opérationnel en matière de sécurité routière » ;
- M. Daye, sur « le rapport alarmant de la Cour des comptes sur le contrôle des excès de vitesse en Wallonie ».

La parole est à M. Crampont pour poser sa question.

M. Vincent Crampont (PS). – Monsieur le Ministre, malgré l'objectif « Zéro tué sur nos routes en 2050 », la Cour des comptes pointe sévèrement les faiblesses de la politique wallonne en matière de contrôle de la vitesse et l'absence de stratégie opérationnelle, et ce, malgré les 430 millions d'euros de recettes rétrocédés entre 2020 et 2024 ainsi que l'installation de 317 radars sur notre territoire.

L'Agence wallonne pour la sécurité routière indique ne plus avoir réalisé d'étude sur la vitesse depuis 2017, faute de moyens, alors que seulement 59 millions d'euros des 430 millions d'euros rétrocédés ont été consacrés au Fonds des infractions routières régionales.

Dès lors, quelles mesures comptez-vous prendre pour répondre aux recommandations de la Cour des comptes ? Quand la Wallonie disposera-t-elle enfin d'un plan stratégique global de sécurité routière, fondé sur des données fiables et une évaluation de l'efficacité de nos radars ?

M. le Président. – La parole est à M. Daye pour poser sa question.

M. Maxime Daye (MR). – Monsieur le Ministre, la Cour des comptes a rendu son rapport et la presse en a profité pour faire quelques titres un peu spectaculaires dont mon collègue a pu s'enrichir. Voyons tout de même d'où nous venons. En Wallonie, nous étions de

nombreux bourgmestres et mandataires locaux à aller en Flandre pour voir tous les radars qui étaient installés. Nous revenions en Wallonie en retrouvant nos voiries régionales ou locales sans radar et sans rien.

En effet, des actions ont été entreprises. La Wallonie s'est réveillée. Entre 2020 et 2024, pas moins de 317 nouveaux radars ont été installés à la demande des autorités locales et des zones de police. En cela, on peut remercier le précédent Gouvernement et sa ministre de la Sécurité routière. À l'époque, il était déjà mentionné qu'il fallait collecter les données pour les analyser afin de savoir exactement où se produisaient principalement les accidents et les plus importants excès de vitesse. Pour cela, il fallait établir une stratégie globale.

Monsieur Crampont, en novembre 2025, vous étiez, comme moi – je pense que nous étions deux députés –, assis à écouter les conclusions des États généraux wallons de la sécurité routière. À cette occasion, le ministre Desquesnes a pu présenter l'ensemble des recommandations finales de ces États généraux qui vont dans le même sens que la Cour des comptes. Quand, aujourd'hui, on se veut alarmiste, on pourrait simplement se dire que le nouveau Gouvernement a mis en place une stratégie solide.

Cette question d'actualité est l'occasion pour nous de vous interroger afin de savoir où l'on en est dans la collecte de ces données. Vous avez promis, via ces États généraux wallons de la sécurité routière, une cartographie des accidents. Simplement, faites le point sur cela et sur les marchés publics éventuels que vous avez pu lancer pour améliorer la sécurité routière sur nos routes.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Messieurs les Députés, l'enjeu de la sécurité routière est au cœur de la politique que la Wallonie mène en matière de mobilité, d'infrastructures et de prévention. Il faut également savoir que les compétences sont partagées entre l'autorité fédérale, qui exerce les compétences de police et de justice, et l'autorité régionale, qui exerce les compétences de prévention, d'équipement et de sensibilisation.

Dans ce cadre, et face à la situation que l'on connaît aujourd'hui – on peut dire que, globalement, 200 personnes décèdent sur nos routes annuellement –, le constat est clair. Il a été porté par les États généraux wallons de la sécurité routière, que j'ai lancés en septembre 2025, qui se sont clôturés en novembre, et qui se sont poursuivis par une délibération du Gouvernement wallon en décembre 2025. Sans doute la Cour des comptes n'a-t-elle pas eu l'occasion d'examiner cette partie-là, puisque son analyse se termine en 2024. Une douzaine de recommandations

claires ont ainsi été formulées, et celles-ci sont désormais traduites par un plan d'action, M. Crampont, validé par le Gouvernement au mois de juillet. Ce plan est maintenant en phase d'exécution.

On le sait, sur les routes, les trois *killers* sont :

- la conduite sous influence. J'ai eu l'occasion d'avoir une communication avec la Ville de Namur, la zone de police, LeTEC, Vias et l'Agence wallonne pour la sécurité routière, pour encourager toutes celles et ceux qui, aujourd'hui et dans les prochains jours, vont se rendre aux Fêtes de Wallonie, aux quatre coins de Wallonie, notamment à Namur, à faire preuve de sobriété s'ils veulent prendre le volant ;
- la distraction au volant, les GSM et autres applications ;
- la vitesse, qui un facteur majeur d'accident et d'aggravation des accidents.

C'est la raison pour laquelle nous déployons une double logique :

- réadapter les vitesses pratiquées sur l'ensemble du réseau routier régional – et, après, communal – à la réalité de l'évolution de notre territoire. Dans certains endroits, on a construit, on a bâti, la vitesse doit être réduite ;
- faire des règles claires pour ne pas avoir non plus des accordéons sur les routes, avec des vitesses qui fluctuent tous les 500 mètres, de façon à ce que ce soit illisible et incompréhensible par l'utilisateur, fait partie de la recommandation numéro 1 des États généraux de la sécurité routière.

Parallèlement, avec cette cohérence, cette logique, cet apaisement de la vitesse en zone urbanisée, il faut évidemment s'assurer que la vitesse soit respectée. Cela nécessite évidemment le déploiement de moyens de contrôle, que sont les radars, les radars-feux ou encore les radars-tronçons. Vous le savez, depuis le début de la législature, nous installons 150 radars par an sur le territoire wallon, sur base de critères objectivés, et les recettes sont affectées également au Fonds de la sécurité routière, lequel sert notamment à financer des moyens de contrôle, mais également des moyens de prévention contre l'insécurité routière.

Je voudrais rajouter que, parallèlement à cela, nous avons annoncé lors du conclave sur le budget 2026 – et c'est maintenant mis en œuvre – la mise en place des possibilités pour les communes d'installer sur leur territoire des radars. Un projet de décret vous sera soumis dans les prochains mois. Nous déployons un marché public visant à assurer un traitement conforme au droit de ce type d'infraction, qui est administrative et régionale, pour permettre aux communes de ne pas devoir déployer leur propre modèle. Il s'agit d'une solution efficace et de concentration des moyens qui sera mise à disposition des communes courant 2028.

Ce sont les efforts et la politique que nous menons. Comme vous le voyez, elle est organisée et structurée. Elle utilise toute une série de moyens et de leviers qui relèvent de la Région, sachant qu'une partie relève encore de la police et de l'autorité judiciaire.

M. le Président. – La parole est à M. Crampont.

M. Vincent Crampont (PS). – Monsieur le Ministre, Monsieur Daye, je ne suis pas la Cour des comptes. Je m'inspire d'un rapport qui a été publié. Je ne dis pas que rien n'est fait et je n'ai jamais dit cela. Il y a un rapport alarmant dont on doit tenir compte. Je vous interroge sur les contrôles de la vitesse et sur rien d'autre.

Derrière ces chiffres, il y a surtout de l'argent public wallon. Cet argent doit être utilisé là où il va réellement sauver des vies et non pas pour multiplier des dispositifs. La Cour des comptes demande une stratégie et une évaluation de leur efficacité. Nous devons savoir si chaque euro investi produit réellement plus de sécurité sur nos routes.

M. le Président. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cet état des lieux très exhaustif de toutes les mesures prises en matière de sécurité routière. La Cour des comptes est là pour faire des rapports et demander des choses, comme dirait mon collègue. Ce que je retiens, outre les articles un peu spectaculaires pour faire du buzz, c'est que les recommandations de la Cour des comptes étaient déjà anticipées ; non seulement par les conclusions des États généraux de la sécurité routière, mais également par les actions prises par le ministre actuel de la Sécurité routière et le Gouvernement wallon. C'est en toute confiance que l'on continue à avancer.

**Question d'actualité
de Mme Caroline Desalle
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les retombées pour Charleroi et la
Wallonie du contrat de 2,4 milliards d'euros
d'Aerospacelab »**

**Question d'actualité
de M. Nicolas Tzanetatos
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le contrat d'un montant de 2,4 milliards
d'euros décroché par Aerospacelab pour
produire 70 pour cent des satellites européens
d'IRIS² »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Desalle, sur « les retombées pour Charleroi et la Wallonie du contrat de 2,4 milliards d'euros d'Aerospacelab » ;
- M. Tzanetatos, sur « le contrat d'un montant de 2,4 milliards d'euros décroché par Aerospacelab pour produire 70 pour cent des satellites européens d'IRIS² ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le Sommet international sur l'espace s'est tenu à Paris le 10 septembre dernier. À cet égard, l'entreprise wallonne Aerospacelab a été désignée et a remporté un contrat de plus de 2,4 milliards d'euros. Cette jeune entreprise wallonne, fondée en 2018, a décroché un contrat qui vise à produire 70 % des satellites de la future constellation européenne IRIS².

En effet, 264 plateformes satellitaires seront assemblées à Charleroi dans la future Megafactory, appelée à devenir la plus grande usine de satellites d'Europe et à générer de nombreux emplois. Il s'agit donc bien du plus important contrat historique spatial belge jamais attribué dans l'histoire spatiale de l'Union européenne.

Quelles mesures comptez-vous mobiliser pour accompagner les PME et la montée en puissance industrielle de l'Aerospacelab ? Quels leviers de formation et d'emploi allez-vous déployer en lien avec le FOREm pour répondre aux besoins de recrutement de la Megafactory à Charleroi ?

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Monsieur le Président, chers collègues : cocorico ! Disons-le puisque, comme l'a dit ma collègue, une usine wallonne et carolo – double cocorico en ce qui me concerne – décroche un contrat historique de 2,4 milliards d'euros pour construire les satellites qui seront envoyés dans l'espace demain. C'est une excellente nouvelle pour la Wallonie et pour Charleroi. Cela prouve que la Wallonie peut encore se relever et jouer un rôle dans des secteurs clés d'aujourd'hui et de demain.

Il s'agit d'un bon signal en termes d'emplois pour la région carolo qui est durement frappée par le taux d'inactivité. Ce sont 500 emplois aujourd'hui et ce seront 1 000 emplois demain. C'est un positionnement stratégique puisque l'entreprise va devenir la plus grande entreprise européenne ; elle sera donc pionnière au niveau européen et, pourquoi pas, au niveau mondial. C'est aussi une opportunité dans le sens où, lorsqu'une entreprise se développe, un microcosme se crée aux alentours de celle-ci, ce qui permet le développement de sous-traitants, de collaborations et d'autres opportunités. Cela avait notamment été le cas avec Caterpillar.

Comment faire en sorte que ce projet exceptionnel ne reste pas une exception ? Comment procéder pour faire des petits avec de telles bonnes nouvelles ? Comment accompagner nos grandes entreprises dans les secteurs, mais également les plus petites ?

Un autre élément positif que j'ai oublié de souligner, c'est que cet événement montre que l'on peut, avec les idées stratégiques de ce Gouvernement, accompagner des entreprises à se développer et qu'il ne faut pas, comme on l'entend trop souvent, simplement donner de l'argent. Il faut aussi faciliter les choses et débroussailler le terrain pour permettre à des gens qui en veulent réellement et qui ont le talent – cela va de soi – de se développer. Je crois que, au regard de tout cela, on attend beaucoup d'initiatives de la sorte, surtout dans des régions comme Charleroi et Liège.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame et Monsieur les Députés, c'est une fierté pour la Wallonie. Félicitations à l'entreprise et à tous ses travailleurs !

Cet exemple démontre, comme je l'ai entendu dans beaucoup d'interventions à la tribune cet après-midi, la différence de vision entre le Gouvernement et l'opposition. L'opposition demande tout le temps plus de dépenses publiques, plus d'emplois publics, plus d'emplois subsidiés, plus d'investissements publics, comme si la dépense publique créait automatiquement la croissance dont nous avons besoin pour notre économie. Qui crée la croissance ? Ce sont les entreprises. Aerospacelab en est une. Ce sont les

entreprises qui osent, qui investissent et qui prennent des risques. Je me souviens, j'étais ministre en 2018, tout le monde n'a pas cru en Aerospacelab. Soyons très clairs, tout le monde n'y a pas cru. Aujourd'hui, on voit les résultats engendrés par cette entreprise. C'est vrai que c'est une vision différente.

Deuxièmement, par rapport à la communication, par rapport à la perception, c'est vrai que nous devons être fiers de nos atouts. Nous devons être fiers de ce dont nous sommes capables en Wallonie. Nous avons des atouts, nous avons des avantages. Nous avons des entreprises comme Aerospacelab, I-CARE, Odoo, Safran, Trasis, Puratos, Spacebel, Spadel, plein d'entreprises et j'en passe dans tous les secteurs. Nous devons être fiers de nos entreprises. Je n'oublie pas toutes les PME. Celles-ci sont le moteur du développement économique de notre Région. Ces indépendants et ces petites structures se battent au quotidien.

C'est vrai que c'est un peu différent de la morosité ambiante que certains veulent entretenir, du climat anxigène que certains veulent entretenir, de refaire à la tribune, à chaque séance, systématiquement, *Germinal* avec les accents tragiques d'Émile Zola. Oui, nous voyons que les choses bougent, que les réformes portent leurs fruits et peut-être que cela prendra un certain temps après avoir géré comme on l'a fait la Wallonie et comme l'opposition l'a fait. C'est le message aussi que l'on doit dire.

Les entreprises doivent être encadrées et accompagnées. Wallonie Entreprendre, dès le début, en 2016, a soutenu et a cru en Aerospacelab. On est un peu plus de 12 % du capital aujourd'hui. À ce montant sont venus s'ajouter Sambrinvest et Noshag. C'est évidemment important et c'est un partage de risque avec l'entreprise. Tout le monde n'y a pas cru.

Un autre élément, ce sont les aides à l'investissement. On en parle aussi beaucoup. Il y a toujours une part de risque dans les aides à l'investissement. Il y a eu plus de 5 millions d'euros d'aide à l'investissement pour Aerospacelab. On doit investir dans la recherche et le développement. Aerospacelab, c'est 48 millions d'aides au niveau de la Région wallonne, mais 41 millions d'euros en avance récupérable. L'avance récupérable, c'est quoi ? C'est réinjecter des moyens publics quand il y a eu de la réussite dans une entreprise, un projet, un investissement de façon vertueuse dans l'économie et dans nos entreprises. C'est évidemment ce que l'on doit dire aujourd'hui.

L'enjeu de la Megafactory et du contrat IRIS², c'est de transformer cette réussite dans l'écosystème spatial, dans la chaîne de valeur spatiale, pour créer davantage d'emplois. Aujourd'hui, on nous annonce 1 000 emplois, alors que, en 2018, il y avait 10 emplois à Aerospacelab. On est à 325 en 2025 et l'on parle de

1 000 emplois aujourd'hui. Il faut transformer cela en compétences, en recherche et développement, en innovation, en emplois, en sous-traitance pour nos entreprises et nos PME.

Bravo et félicitations à Aerospacelab ! On peut en être fiers en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je souligne l'excellence wallonne dans le spatial. Je vous rejoins sur le fait que nous avons des atouts et que nous devons être fiers de nos entreprises et de nos indépendants. Ce contrat est clairement la preuve indiscutable que notre savoir-faire est reconnu mondialement. Je me réjouis de la signification de ce contrat pour la région de Charleroi et son rayonnement à travers le monde. J'entends vos propositions en matière d'emploi, de formation et d'accompagnement. Désormais, dans le ciel, il y aura, aux côtés des étoiles, un peu, voire beaucoup, de Wallonie ; une Wallonie qui entreprend et une Wallonie qui gagne.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Au-delà de votre enthousiasme, de votre implication et de votre volonté d'accompagner et de développer encore plus les entreprises wallonnes, ce que j'ai retenu, c'est un élément essentiel – peut-être parce que je viens d'une grande ville et qu'il y en a au moins deux grandes sur le territoire wallon, à savoir Charleroi et Liège – qui m'a marqué, c'est qu'à la fois Sambrinvest et Noshag ont participé et ont investi dans l'entreprise. C'est très important parce qu'elle est située à Charleroi. Cela démontre que, aujourd'hui, on peut espérer tourner la page de deux grandes villes qui, dans les secteurs de demain, se font concurrence.

Aujourd'hui, la Wallonie doit être un tissu économique. Cela doit être une équipe. On doit arrêter de vouloir systématiquement partager entre Charleroi et Liège. Aujourd'hui, quand quelque chose marche bien à Liège, investissons à Liège. Quand cela marche à Charleroi, faisons-le à Charleroi. Ayons une idée opérationnelle et une logique économe, mais efficace de l'argent public. C'est ce que l'on doit faire en Wallonie.

**Question d'actualité
de M. Vincent Maillen
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'initiative de WeStart et AKT visant à
développer l'esprit d'entreprendre chez
les jeunes »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Maillen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'initiative de WeStart et AKT visant à développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes ».

Je vous informe que la question d'actualité est retirée par son auteur, excusé.

**Question d'actualité
de Mme Geneviève Lazon**
**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la prise en charge de l'endométriose
en Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Lazon à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prise en charge de l'endométriose en Wallonie ».

La parole est à Mme Lazon pour poser sa question.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, un nouveau centre de l'endométriose a vu le jour, à Namur, au sein du CHRSM. Celui-ci est important parce qu'il correspond à une réalité vécue et subie par de nombreuses femmes. L'endométriose est une maladie invalidante et douloureuse dont le diagnostic est généralement difficile à poser et dont les symptômes sont souvent banalisés.

L'intérêt de ce centre est la prise en charge multidisciplinaire de la maladie, tant au niveau médical que paramédical. Cette dynamique transversale globale permet un suivi beaucoup plus personnalisé des patientes. Cela correspond, à mon sens, à l'évolution vers une politique de santé intégrée. Cela fait écho à la stratégie Genre et Droits des femmes dont l'endométriose a été détectée comme une problématique pour la santé des femmes.

Pouvez-vous nous faire l'état des lieux concernant la prise en charge de l'endométriose en Wallonie et l'accessibilité aux patientes ? Quelles sont les initiatives soutenues par la Wallonie pour la sensibilisation,

favoriser le diagnostic et l'orientation des patientes ? Le Gouvernement envisage-t-il de prendre comme axe prioritaire l'endométriose en ce qui concerne la santé des femmes, plus particulièrement dans la sensibilisation et la prévention ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je me réjouis de l'ouverture de ce centre spécialisé en endométriose au CHR Namur. Il est vrai que c'est un centre qui a toute sa place ici, en province de Namur, puisque, comme vous le savez, une femme sur dix souffre d'endométriose. La grande problématique est l'errance diagnostique. C'est le fait que l'on n'ait pas assez de centres de référence sur l'ensemble de nos territoires et dans notre Région pour amener ces femmes vers le diagnostic et une prise en charge pluridisciplinaire. Je me réjouis complètement de cet aspect de couverture.

Pour être clair, la couverture se passe essentiellement dans les centres hospitaliers. C'est bien une compétence du Fédéral. Le Régional intervient peu dans des structures hospitalières, même si l'on encourage la couverture. Nous soutenons toute une série d'associations et de structures pour sensibiliser, communiquer, prévenir et accompagner les femmes. Je citerai d'abord Infor-Femmes Liège, qui fait un travail considérable, ainsi que « Toi mon endo ». Ce sont des structures que nous soutenons au niveau de la Région wallonne. Elles sont des portes d'entrée pour les femmes afin d'être redirigées vers des centres de référence.

Je voudrais aussi mettre en avant le travail considérable des centres de planning familial, mais aussi de toute une série de structures liées à des acteurs de prévention et de promotion de la santé. À travers le WAPPS, le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé, nous finançons toute une série de structures et leur travail considérable. En termes d'acteurs et en termes de couverture, je voudrais aussi signaler l'EVRAS, qui est un plan que l'on finance à travers la Fédération Wallonie-Bruxelles, où l'on communique et l'on informe les jeunes par rapport à ces problématiques.

Dans le plan Genre et Droits des femmes pour la période 2026-2029, nous avons un axe 2 « Santé » dans lequel nous faisons un focus sur l'endométriose et dans lequel nous finançons à la fois l'intégration de genre dans toutes les politiques de santé, la prévention par rapport aux maladies sexuelles et affectives, et aussi toute la discrimination des femmes dans les inégalités, dans la prise en charge des problèmes de santé, dont ce type de problème.

M. le Président. – La parole est à Mme Lazon.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour tous ces éléments de réponse. Vous avez bien raison de distinguer les rôles de chaque institution, que ce soit le Fédéral ou la Wallonie. Je retiens surtout votre volonté de mieux informer et de favoriser le diagnostic grâce aux acteurs de terrain et à l'accompagnement des patientes. C'est essentiel, car les chiffres sont importants. C'est une femme sur dix qui peut encore être diagnostiquée.

L'ouverture du centre à Namur montre qu'une prise en charge multidisciplinaire est possible. C'est un enjeu important à soutenir en Wallonie et partout, avec un accès à l'information et une prise en charge adaptée. Je retiendrai cette perspective et je serai attentive à la mise en œuvre concrète de l'axe « Santé » de la stratégie Genre et Droits des femmes.

Question d'actualité
de M. Jean-Jacques Cloquet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « l'impact sur l'aéroport de Charleroi de la grève de nuit des aiguilleurs du ciel »

Question d'actualité
de Mme Isabella Greco
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la relance de la concertation chez Skeyes »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Cloquet, sur « l'impact sur l'aéroport de Charleroi de la grève de nuit des aiguilleurs du ciel » ;
- Mme Greco, sur « la relance de la concertation chez Skeyes ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, ce qui est en train de se passer est une véritable catastrophe pour l'aéroport de Charleroi. Fermer un aéroport de 6 heures à 8 heures 30 du matin, dans le modèle de l'aéroport de Charleroi, avec les rotations, c'est tuer l'aéroport. C'est aussi simple que cela. Ce qu'il va se passer et qu'il se passe déjà, ce sont des annulations d'avions et des passagers qui vont être paumés parce que, même après 22 heures, ils ne savent pas où ils vont atterrir. Dès lors, en termes d'image, c'est une véritable catastrophe.

Le but n'est pas de commencer à chercher les coupables ou quoi que ce soit. C'est de trouver des solutions très rapidement. Sinon, que vont faire les compagnies ? J'imagine que, demain, on va avoir un bon message de M. O'Leary ou d'autres compagnies.

Dès lors, nous devons absolument avoir des solutions très rapides. Il faut que Skeyes puisse aussi réagir et que tout le monde puisse se mettre autour de la table parce que cette situation ne peut pas continuer. On tue une entreprise en plein développement. L'ayant gérée pendant 10 ans, je peux vous dire que cela me fait excessivement mal aux tripes si l'on ne prend pas cela à bras-le-corps. Je parle en termes de solutions. Je n'en ai rien à foutre des responsables. Il faut trouver des solutions rapidement pour ne pas que cela dure 24 jours. C'est une véritable catastrophe.

Quelles sont vos réflexions en cours pour essayer de résoudre au plus vite possible le conflit ?

M. le Président. – La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre, à partir de ce soir et potentiellement pendant 24 nuits, si l'on ne trouve pas de solution, les contrôleurs aériens de l'entreprise Skeyes seront en grève à Charleroi. Ils remettent en question leur rémunération de nuit, car ils estiment qu'ils sont lésés par rapport aux conditions des travailleurs de l'aéroport de Liège, ce à quoi Skeyes répond que les deux réalités opérationnelles des deux aéroports ne sont pas comparables.

Est-il normal que des travailleurs qui font l'effort de travailler durant la nuit soient lésés par rapport à d'autres qui font le même travail, d'autant plus que ces travailleurs ont notre sécurité entre leurs mains ? Aujourd'hui, parce que l'on peut voyager low cost, celles et ceux qui permettent que l'on voyage de cette manière doivent-ils être rémunérés de manière low cost ?

Cet arrêt de travail aura des conséquences et un impact considérable sur l'aéroport de Charleroi, sur ses travailleurs et ses travailleuses, et sur ses potentiels 300 000 voyageurs.

Qu'avez-vous entrepris comme première démarche, outre faire un appel à la concertation, que ce soit par vos réseaux sociaux ou par la presse ? Avez-vous pris contact directement avec Skeyes, les représentants des travailleurs et des travailleuses ou votre homologue fédéral ?

Vous avez profité de la situation pour ramener la discussion du service minimum sur la table. Le service minimum ne répondra pas du tout à la problématique sur le fond. Ce n'est que la pointe visible de l'iceberg et c'est bifurquer de la problématique. Ce que l'on attend, ce sont des garanties pour l'aéroport de Charleroi, pour

ses travailleurs et ses travailleuses ainsi que pour ses passagers.

Dès lors, que comptez-vous faire exactement pour apporter des garanties, pour protéger ces travailleurs et pour ne pas toujours vous focaliser sur les petites conséquences des crises qui se poursuivent à l'aéroport, mais bien avec des solutions durables ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame et Monsieur les Députés, une chose est claire : notre outil économique qu'est ce bel aéroport de Charleroi, qui est en pleine expansion, est l'otage d'un conflit dont ni la société de gestion de l'aéroport – BSCA – ni la Région wallonne ne sont partie prenante. En effet, les travailleurs qui sont en grève pour le moment ne sont pas les travailleurs de BSCA, mais les travailleurs de Skeyes et donc les contrôleurs aériens. Skeyes est une entreprise publique autonome sous contrôle fédéral. Ce n'est donc pas à moi de me prononcer sur les conditions, ce qui est demandé ou ce qui n'est pas demandé.

La seule chose qui est claire, c'est que les horaires de travail des deux aéroports, Liège et Charleroi, sont différents. Liège est un aéroport qui fonctionne 24 heures sur 24, alors que Charleroi ne fonctionne pas la nuit.

J'ai immédiatement pris contact avec le ministre fédéral, Jean-Luc Crucke, pour qu'il appelle à une concertation entre la direction de Skeyes et ses travailleurs parce qu'il est absolument majeur de trouver très rapidement une solution.

Je rappelle que, dès juin, après un arrêt de travail inopiné des travailleurs de Skeyes, j'ai tout de suite alerté Jean-Luc Crucke sur la réflexion pour mettre en place un service minimum. Quand on a un outil comme Charleroi, on ne peut pas laisser la situation actuelle sans solution structurelle pour résoudre cette question de la grève. Des centaines de milliers de passagers sont impactés, mais c'est aussi tout un écosystème économique qui est impacté, ce que l'on ne peut pas tolérer.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. À présent, il faut tous se mettre autour de la table et avancer. En effet, comme l'a dit Mme Greco, le personnel est impacté. Quand les passagers vont arriver, ils seront énervés, ce qui va créer des tensions énormes, que ce soit avec la police ou autre. Nous relayerons aussi de notre côté afin que rapidement tout le monde puisse se mettre autour de la table pour trouver une solution dans cette future organisation qui, ce n'est pas

normal, se prépare depuis deux ans, alors que c'est maintenant que l'on a ce type de problème.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre, il n'y a même pas l'ombre d'une piste de solution. Derrière ce conflit, et vous le savez mieux que quiconque, il y a des travailleurs et des travailleuses qui se battent pour leurs conditions de travail, pour qu'on les respecte et pour qu'on les écoute. Appeler à la concertation ne va rien régler, tout comme appeler votre homologue fédéral. Demander un service minimum, encore moins.

Vous gérez les crises dans l'aéroport de Charleroi coup par coup, sans stratégie claire. Cela se ressent aujourd'hui au travers de ce type de situation. Ce que l'on attend de vous, c'est un cap, de la proactivité, de l'écoute du secteur, une connaissance du secteur et de la protection des travailleurs et des travailleuses. Ce sont eux qui font la richesse de ce secteur, et pas que de celui-là d'ailleurs. On attend par la même occasion de vraies solutions et, si c'était possible – je sais que c'est compliqué –, au moins une vue sur le long terme pour les deux aéroports. Cela fait deux ans que l'on attend.

Pendant que la Flandre encadre activement le développement de ses aéroports sur la prochaine décennie, vous courez après les conflits que vous subissez les uns après les autres. Où est la ministre wallonne des Aéroports ?

**Question d'actualité
de Mme Mélissa Hanus
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la nécessité de faire toute la transparence
sur la gestion du parc national de la vallée
de la Semois »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la nécessité de faire toute la transparence sur la gestion du parc national de la vallée de la Semois ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, il y a des dossiers que l'on préférerait ne voir jamais émerger. Le parc national de la vallée de la Semois pourrait constituer un vrai potentiel en termes de préservation de la biodiversité et de soutien au tourisme durable ainsi que toutes les retombées positives qu'un tel dispositif peut générer pour un territoire.

Hélas, ce même parc est depuis les dernières semaines au centre d'une très mauvaise saga politique :

conflit d'intérêts, liens de collusion entre le codirecteur et le porteur d'un projet particulier que constitue le centre équestre, et augmentation hallucinante des moyens dédiés pour ce même projet.

Cette semaine, la justice s'est saisie de cette affaire. L'article de presse mentionne un signalement à l'Office européen de lutte antifraude puisque 80 % du budget du projet est financé par des fonds européens.

Avez-vous suivi notre suggestion de demande d'audit externe et indépendant pour faire toute la lumière sur ce dossier, avec un focus particulier sur la fiche action et la temporalité concernées ? Quelles conséquences tirez-vous de l'ouverture de cette information judiciaire ? Le Parlement recevra-t-il les conclusions des vérifications internes annoncées et des échanges avec l'Office européen ? Au-delà du gel temporaire des subventions, que vous allez annoncer, allez-vous autoriser la poursuite ou pas de ce projet ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, comme je l'ai déjà dit il y a 15 jours, la transparence, la bonne gouvernance et l'utilisation rigoureuse des moyens publics sont des exigences auxquelles je ne dérogerai pas. Dès que des interrogations ont été émises au niveau du Gouvernement, les vérifications ont été engagées par l'administration. Des contrôles complets sont en cours. Le SPW ARNE a activé un accompagnement externe par la Cellule d'audit de l'Inspection des finances pour les fonds européens. La CAIF fait une investigation conjointe avec le Département de coordination des programmes FEDER.

Il y a eu un signalement auprès de l'Office européen de lutte antifraude. Ce travail d'audit et de contrôle externe est déjà bien en place. Un rapport est attendu pour fin septembre. De plus, une analyse juridique est menée par un cabinet d'avocats spécialisés qui accompagnera l'administration pour traiter les résultats des conclusions de la CAIF. Une analyse en matière d'aides d'État est menée par un cabinet indépendant spécialisé et doit être finalisée.

Toutes les mesures de précaution ont été prises. Les travaux de la fiche action 46 ont été suspendus. Aucune liquidation de moyens n'a été réalisée. Le contrôle des finances est au cœur du travail des investigations actuelles. La transparence impose de d'abord poser les faits, d'identifier les responsabilités éventuelles et d'en tirer les conséquences éventuelles.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – J'entends vos explications, Madame la Ministre, mais, aujourd'hui, le chef de groupe du MR à la Chambre sort par voie de presse un nouveau concept pour tenter de se sortir de ce

dossier. Ce nouveau concept, créé de toutes pièces, serait le « conflit d'intérêts moral ». Or, le conflit d'intérêts est par nature d'ordre moral. En matière de conflit d'intérêts, cela n'exonère personne de la responsabilité politique à prendre dans ce dossier. En tant que président du parc naturel de Gaume, le savait-il ? Je ne sais pas. Aurait-il dû savoir ? Certainement. C'est de sa responsabilité politique qu'il faut maintenant assumer. Il faut en tirer toutes les conséquences.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je profite de ces quelques instants pour vous rappeler que, juste à côté de notre salle plénière, en salle 5, à l'initiative de notre collègue, Hervé Fiévet, une animation, une présentation et une sensibilisation sont organisées avec la Ligue contre la sclérose en plaques. Le but est d'attirer notre attention collective quant à cette maladie caractérisée par un certain nombre de symptômes et de réactions. N'hésitez pas, si vous le voulez bien, à rejoindre cette salle de manière à bénéficier de ce contact avec la ligue et avec M. Fiévet.

Par ailleurs, comme vous le savez, après l'examen de notre motion et après l'éloge funèbre que je vais rendre à M. André Navez, nous aurons une interruption de manière à accueillir en notre salle les personnes présentes pour la cérémonie des passeurs de mémoire, qui aura lieu environ un quart d'heure après la clôture de notre assemblée plénière.

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. ANDRÉ NAVEZ

M. le Président. – Chers collègues, notre institution rend hommage à André Navez, disparu le 8 septembre dernier à l'âge de 74 ans.

Au-delà des fonctions qu'il a exercées, au-delà des mandats et des responsabilités qui ont jalonné sa vie, c'est avant tout l'homme de conviction que nous souhaitons saluer aujourd'hui.

Issu d'une famille d'agriculteurs, il avait connu très tôt la valeur du travail. À seulement 16 ans, il entrait dans la vie professionnelle. Il allait ensuite accomplir une longue carrière au sein de la Fédération des mutualités socialistes du Centre, où il devint chef de service.

Parallèlement à sa vie professionnelle, une autre passion allait profondément marquer son existence : la chose publique, le service de sa ville et de ses concitoyens, ainsi que l'engagement politique.

Militant socialiste dès l'âge de 16 ans, André Navez entame sa carrière politique en 1977, lorsqu'il devient

conseiller communal et échevin à Binche. Commence alors une présence politique exceptionnelle, notamment par sa durée. Il siégera au conseil communal de Binche sans interruption pendant 35 années, et ce, jusqu'en 2012. Durant ces 35 années, il aura exercé de nombreuses responsabilités et compétences, travaillant sur des dossiers aussi variés que le sport, les affaires sociales, le troisième âge, l'agriculture, les travaux, l'urbanisme ou bien encore le développement économique.

En 1999, André Navez est élu député au Parlement wallon et au Parlement de la Communauté française. Il découvre alors une autre dimension de l'action publique.

Au Parlement wallon, il intervient notamment sur l'accord-cadre pour le secteur non marchand wallon. Cette intervention témoigne d'une préoccupation qui était constamment la sienne : la défense du monde associatif, du secteur social et de celles et ceux qui font vivre la solidarité au quotidien.

C'est évidemment à Binche que son nom restera profondément attaché. En 2000, André Navez fait le choix de l'indépendance et présente une liste dissidente, la liste Union, avec un résultat spectaculaire, puisque celle-ci recueille 47 % des suffrages et obtient 16 des 31 sièges du conseil communal, tandis qu'André Navez rassemble plus de 5 400 voix de préférence. Il devient alors bourgmestre de la Cité des Gilles.

Son mandat de bourgmestre restera également associé à un événement majeur pour Binche. En novembre 2003, le carnaval de Binche est inscrit par l'UNESCO au patrimoine culturel immatériel de l'humanité, un moment d'une intense émotion et d'une grande fierté pour lui. Il mesurait ce que cette reconnaissance représentait pour sa ville, mais aussi pour une tradition vieille de plus de cinq siècles. Il formulait surtout un souhait qui demeure aujourd'hui plus actuel que jamais : celui que cette tradition puisse perdurer et s'inscrire dans le temps.

Il quittera finalement le conseil communal en 2012.

Derrière le responsable public, il y avait un homme avec ses goûts, ses passions, ses habitudes, ses liens et ses attachements : le football, tout particulièrement, ou bien encore l'élevage de lévriers greyhounds.

C'était un homme qui restera, pour beaucoup de Binchois, le symbole chaleureux d'une politique de proximité, au plus près des citoyens.

À sa famille, à sa fille, Cynthia, à sa petite-fille, Nell, à ses proches et à toutes celles et tous ceux qui l'ont connu, nous adressons nos pensées les plus sincères.

La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs, notamment les proches d'André Navez, chers amis, c'est avec une certaine émotion que je prends la parole au nom du Gouvernement wallon pour rendre hommage à André Navez.

Je le fais aussi avec une attention particulière, parce qu'André Navez était un homme de la région du Centre, une région à laquelle je suis moi-même profondément attaché, une région dont je connais les villes, les villages, les forces, les difficultés, mais aussi cette manière très concrète de vivre l'engagement public au plus près des habitants et du terrain. André Navez était profondément de cette terre-là.

Son parcours politique est bien connu : élu conseiller communal PS à Binche en 1976, il devient ensuite échevin et le restera pendant plus de 20 ans. En 1999, il entre au Parlement de Wallonie. C'est alors que son parcours politique connaît une rupture importante avec le Parti socialiste. En désaccord avec les choix opérés lors des élections communales de 2000, il siège comme indépendant au Parlement de Wallonie et conduit à Binche une liste dissidente, la liste Union, qui remporte la majorité absolue.

André Navez devient bourgmestre de Binche de 2001 à 2006. Ce choix dit quelque chose de l'homme. On peut partager ou non ses positions, on peut porter des appréciations différentes sur les épisodes parfois très conflictuels de cette période politique, mais on ne peut nier qu'André Navez était un homme de convictions, capable d'assumer ses choix, y compris lorsqu'ils impliquaient une rupture avec sa propre famille politique.

Derrière les étapes qu'il a franchies au cours de ces années, ce sont surtout ses combats politiques et son action de bourgmestre de terrain que l'on retiendra. C'est ce qui ressort des témoignages de celles et ceux qui l'ont connu dans l'exercice de ses fonctions.

À Buvrines, par exemple, au moment de la rénovation d'une rue, des habitants s'étaient constitués en collectif et avaient été reçus à l'hôtel de ville pour faire part de leurs préoccupations. Ils évoquaient notamment le placement de dispositifs ralentisseurs et les nuisances qu'ils pouvaient générer. Ce type de dossier était un dossier qu'affectionnait André Navez, non pas par sa nature administrative, mais par les relations humaines qu'il nouait.

Il faut en retenir l'attitude d'André Navez, un bourgmestre qui avait pris le temps d'écouter, qui avait entendu les inquiétudes des riverains et qui avait accepté la discussion. Ce témoignage peut certes sembler modeste au regard d'une longue carrière politique, mais il dit beaucoup.

La politique locale commence souvent là, dans une rue, dans un quartier, dans une salle communale, autour de préoccupations qui peuvent sembler très concrètes, voire ordinaires, mais qui ont un impact direct sur la vie quotidienne des habitants. C'est précisément dans ces moments que l'on mesure la qualité de l'engagement public : être présent, écouter, décider, expliquer et assumer. André Navez connaissait cette réalité.

Durant plusieurs décennies, il a apporté sa contribution à cette démocratie de proximité dans une ville qui lui était si chère : Binche.

Au nom du Gouvernement wallon, je tiens aujourd'hui à saluer cet engagement.

Je veux également adresser nos pensées les plus sincères à sa famille, à ses proches, à celles et ceux qui ont travaillé à ses côtés, à ses anciens colistiers et à ses anciennes colistières, ainsi qu'à toutes les Binchoises et à tous les Binchois qui l'ont connu.

M. le Président. – Je vous propose de respecter quelques instants de silence en mémoire de notre ancien collègue André Navez.

(L'assemblée observe un moment de silence)

Je vous remercie.

VOTES

M. le Président. – J'invite Mmes les Secrétaires Hanus et Thoron à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

**Projets de motion
déposés en conclusion du débat sur les incendies
dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes
par M. Liradelfo, Mme Bernard et
M. Mugemangango
(Doc. 658 (2025-2026) N° 1),
par Mmes Morreale, Dejardin et M. Spies
(Doc. 659 (2025-2026) N° 1)
et par Mme Bluge, M. J.-P. Bastin, Mme Mauel,
MM. Resinelli et Tzanetatos
(Doc. 660 (2025-2026) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion du débat sur les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes.

La première motion motivée de M. Liradelfo, Mme Bernard et M. Mugemangango a été imprimée et distribuée sous le document n° 658 (2025-2026) N° 1.

La deuxième motion motivée de Mmes Morreale, Dejardin et M. Spies a été imprimée et distribuée sous le document n° 659 (2025-2026) N° 1.

La troisième motion pure et simple de Mme Bluge, M. J.-P. Bastin, Mme Mauel, MM. Resinelli et Tzanetatos a été imprimée et distribuée sous le document n° 660 (2025-2026) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Bluge, M. J.-P. Bastin, Mme Mauel, MM. Resinelli et Tzanetatos.

La parole est à M. Liradelfo, auteur principal du premier projet de motion motivée.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Lors de l'incendie qui a ravagé les Hautes-Fagnes, on a pu voir celles et ceux qui ont combattu les flammes avec courage, et l'on veut encore ici les saluer. Je parle des pompiers, des agents du DNF et de la protection civile, des militaires, des agriculteurs et de tous les bénévoles, mais aussi l'aide internationale qui est venue dans les Fagnes.

On a pu voir aussi que celles et ceux que nous avons applaudis sont celles et ceux qui ont été victimes de l'austérité et qui ont été méprisés par plusieurs Gouvernements avec des mesures d'austérité. Les agents du DNF qui ont guidé les pompiers dans les chemins sont les mêmes chez qui on ne remplace pas aujourd'hui un travailleur sur trois. Ce sont les mêmes qui ont dû aller en justice contre la Région wallonne pour obtenir les équipements de base nécessaires pour pouvoir faire leur métier. Les services de secours demandent des moyens et un refinancement depuis des années, mais ils ne voient pas ce financement arriver. Enfin, la protection civile, qui a été largement démantelée par le Gouvernement MR-N-VA, a fermé quatre casernes sur six – pas moins que cela – et a supprimé 800 agents.

Aujourd'hui, les Gouvernements ne peuvent plus regarder ailleurs. La réalité est claire : nous sommes dans une nouvelle réalité climatique. Nous avons vu à quel point nous pouvions avoir des désastres et qu'ils risquaient de se répéter. Cela veut dire que nous avons besoin d'avoir des moyens suffisants et nécessaires pour protéger les citoyens, les animaux et notre nature.

C'est la raison pour laquelle nous demandons, à travers cette motion, que le Gouvernement :

- arrête l'austérité sur les services publics et, en l'occurrence, le DNF ;
- qu'il refinance le DNF et augmente le cadre d'environ 930 équivalents temps plein ;
- qu'il refinance les services de secours ;
- qu'il demande au Fédéral – puisqu'il ne prend pas sa part – de financer ce qu'il doit. Pour rappel, depuis 2015, le Fédéral doit payer 50 % du financement des zones de secours. Aujourd'hui, il n'est qu'à 20 ou 25 % ;

- qu'il interpelle le Fédéral pour qu'il paie sa juste part et qu'il refinance à la hauteur des besoins notre nouvelle réalité climatique ;
- qu'il interpelle le ministre de l'Intérieur pour reconstruire une véritable protection civile qui va enfin pouvoir protéger les citoyens dans de bonnes conditions.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale, auteure principale du second projet de motion motivée.

Mme Christie Morreale (PS). – Vous vous souviendrez que, il y a quelques semaines, le groupe PS a déposé une série de propositions en lien avec le réchauffement climatique concernant le logement, l'aménagement du territoire, les infrastructures, les plans communaux Canicules ou encore les TEC. Nous avons tendu la main pour faire cause commune sur le climat, dépassant les clivages entre majorité et opposition.

Cette semaine, il faut reconnaître, Mesdames et Messieurs les Députés, que, même si c'est timide, la majorité a saisi la main que nous lui avons tendue lors de l'examen de nos textes en commission. Je veux saluer le fait que, cette fois, la majorité n'a pas balayé d'un revers de la main toutes nos propositions, comme elle l'avait fait avec les feux de forêt et la canicule en juillet. Nous voyons l'évolution puisque nous sommes passés de « il faut toucher du bois » à « OK, on travaille ensemble ». Nous saluons cette évolution. Par contre, on peut regretter, à l'opposé, la position du ministre-président en commission ce lundi. On ne s'attendait dès lors pas à ce que les autres ministres tendent la main et l'on veut le saluer.

Cela étant, nous restons vigilants. On sait que nos textes ont été renvoyés à l'arrière parce que, dans la plupart des cas, on demandait des examens complémentaires et des avis. Si c'est pour améliorer le dispositif, on s'en réjouit, on part d'un point de vue positif et l'on y travaillera. On n'a pas envie que ce soit encommissionné ; sinon, vous pensez bien que nous reviendrons vers vous avec la pugnacité que vous pouvez nous reconnaître. Travailler ensemble, cela veut dire aussi se respecter. Si vous intégrez les propositions dans les réformes annoncées pour implémenter la stratégie wallonne d'adaptation aux changements climatiques, tant mieux. Nous vivrons dans quelques semaines un conclave budgétaire qui sera un premier moment de vérité. C'est aussi à cette issue que nous allons voir si vous avez réellement changé de cap et si vous faites de la résilience du territoire une priorité politique, ce que nous espérons.

En ce qui concerne notre motion sur l'incendie des Hautes-Fagnes, le Gouvernement nous a expliqué le 26 août que la Wallonie était prête, que la crise avait été anticipée et que la coordination avait fonctionné. On peut alors s'étonner que, dès le lendemain, pourtant, il annonçait vouloir saisir le CODECO pour revoir l'alerte

à la population, le système BE-Alert, le 112, la qualité de l'air, l'appui de la Défense et la coordination des volontaires. Si tout avait si bien fonctionné, on peut se demander pourquoi il fallait changer autant de choses le lendemain.

Aujourd'hui encore, des zones d'ombre demeurent. Une cartographie des accès forestiers était-elle opérationnelle ? L'indice de risque incendie existait-il ? Quelles consignes en découlaient ? Pourquoi les travaux forestiers ont-ils été interdits dans une province et pas dans l'autre ? On ne cherche pas de boucs émissaires ; on cherche à faire notre travail dans la transparence et la clarté. Ce n'est pas l'information qui a manqué, mais une gestion de crise structurée, une anticipation réelle, une chaîne de décisions libre et du leadership politique. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cette motion, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge, auteure principale du projet de motion pure et simple.

Mme Valérie Bluge (MR). – L'incendie qui a frappé les Hautes-Fagnes est un désastre majeur pour cet écosystème exceptionnel de notre Wallonie. En plénière, aujourd'hui, je tenais avant tout, au nom du groupe MR, à réitérer notre immense reconnaissance envers celles et ceux qui ont fait face aux flammes, à savoir les pompiers, les agents du DNF, la protection civile, les forces armées, les volontaires, les agriculteurs et les renforts internationaux. Tous ont agi avec un courage et un professionnalisme exemplaires dans des conditions particulièrement difficiles.

En commission, le ministre-président a pu nous détailler le volet de la gestion de crise. Les éléments apportés confirment à ce stade l'efficacité de l'articulation entre tous les niveaux de pouvoir. Il faudra naturellement tirer toutes les leçons de cet épisode, notamment pour perfectionner la remontée des alertes. Or, les premiers éléments indiquent que l'essentiel a été assuré avec sang-froid et méthode.

Chacun le sait ici, le dérèglement climatique frappe l'Europe entière, de la France à la Grèce en passant par l'Espagne, indépendamment de la couleur des gouvernements. On doit se garder de tout excès de certitudes ou de leçons partisans, car, malgré l'expérience dans la gestion des feux de forêt, dans l'anticipation, dans la préparation, ces pays doivent malheureusement eux aussi gérer annuellement des feux de forêt. Face à des épisodes de sécheresse amenés à se multiplier, notre responsabilité est de préparer le territoire.

Pour le groupe MR, deux priorités doivent guider l'action. Premièrement, la culture de la prévention et la responsabilisation citoyenne. La protection de nos réserves et de nos forêts dépend aussi de l'information, du civisme et du respect strict des interdictions d'accès. Deuxièmement, moderniser nos cadres réglementaires

pour bâtir un territoire résilient. Le Gouvernement y travaille avec méthode, sur la base d'un diagnostic scientifique rigoureux pour apporter des mesures d'adaptation structurelles et non de la simple communication d'urgence. Face à ce drame, nous devons poser des constats et nous devons privilégier l'efficacité.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin, autre auteur du projet de motion pure et simple.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Président, le 14 août à 13 heures 8, l'alerte était déclenchée pour un incendie qui nous a occupés pendant plus d'un mois. Aujourd'hui, ce 16 septembre, à 12 heures 30, la Cellule de crise provinciale était levée. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de risque de reprise et cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de pompiers présents ou rappelables, mais que l'on passe dans une autre phase par rapport à ce terrible incendie.

Plusieurs d'entre vous ont souligné les remerciements qu'il y avait lieu de faire. J'ai l'impression que la Belgique a fait tapis par rapport à l'ensemble des moyens dont elle pouvait disposer, que ce soit en interne ou via la solidarité européenne. Au pic de la crise, il n'y avait pas moins de neuf moyens aéroportés actifs sur le site de l'incendie. C'est la Défense et ce sont les pompiers, à la fois les professionnels et les volontaires. C'est la protection civile, mais également la société civile, que ce soient les associations des amis de la Fagne, des entreprises, les agriculteurs et les citoyens qui se sont mobilisés tout au long de cette crise.

Je tiens à souligner que ce Parlement n'a pas été tenu à l'écart de cette crise puisque, dès le 26 août, une commission qui a duré pas moins de 7 heures 30 a mobilisé l'ensemble des groupes. Le ministre-président a essayé de faire toute la lumière avec les informations dont il disposait. Il y a eu un débat dans trois commissions, chez Mme la Ministre Dalcq, M. le Ministre Coppieters et Mme la Ministre Lescrenier, dans leurs compétences respectives, dans lesquels il y a pu avoir des échanges d'excellente tenue entre la majorité et – je qualifierai ici – la minorité pour permettre d'avancer sur ces éléments.

Il y a les enjeux de la renaturation. Les enseignements à tirer de cette crise sont encore bien présents. Nous devons nous en occuper durant de nombreux mois et les prochaines années. Toutefois, ici, il y a une certaine maturité démocratique dans cet enjeu.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Président, chers collègues, depuis le déroulement de l'incendie des Hautes-Fagnes et le débat que nous avons eu le 26 août dernier, plusieurs certitudes se sont affirmées.

Tout d'abord, même pour les plus réticents face au dérèglement climatique, « touchons du bois » ne sera plus jamais la bonne attitude. Toutefois, il ne suffit pas de le reconnaître ; dès le budget 2027, il faudra prévoir les moyens nécessaires et s'engager pour le long terme ensemble, car il y en a pour plusieurs législatures pour restaurer les Fagnes : pour relancer la biodiversité ainsi qu'un pôle touristique et pour, de manière générale, rendre notre région plus adaptée et plus résiliente face au dérèglement climatique.

Ensuite, les trois premiers jours de la gestion de la crise ont montré qu'il faudra améliorer notre culture du risque et être mieux préparés. Puis, une fois de plus, les agents du DNF ont démontré qu'ils ont un rôle précieux. Il faut confirmer le DNF dans ses missions, tout en y mettant refinancement et les ressources humaines nécessaires.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Lors du débat sur les incendies, que nous avons eu en commission fin août, j'ai terminé mon intervention, comme vous tous, en remerciant les acteurs de terrain, les pompiers, les agents du DNF et de la Province de Liège. Sauf que, à ce moment-là, déjà, j'ai voulu associer à ces remerciements la réalité que vous leur imposez, car remercier sans agir sur leurs conditions relève au mieux de l'incohérence et au pire d'une forme d'hypocrisie, comme on a pu le voir avec les applaudissements du personnel soignant pendant le covid.

Le réchauffement climatique ne va pas s'arrêter et ses conséquences vont s'aggraver. Les moyens alloués à cette lutte doivent augmenter. On ne peut remercier les agents du DNF tout en supprimant deux tiers de leurs effectifs ni remercier les pompiers tout en réduisant leur nombre ni la protection civile lorsqu'on a supprimé quatre casernes sur six. Il est donc temps de passer des applaudissements aux actes. Nous avons un an.

M. le Président. – Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

40 membres répondent oui.

25 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés),

Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Alice Bernard (PTB), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte

Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Péciaux (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS).

Mme Lambelin m'informe qu'elle aurait souhaité voter « non ».

Nous en tenons compte.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 15 heures 57 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Valérie Bluge, MR
M. Willy Borsus, Président
M. Jean-Jacques Cloquet, Les Engagés
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
M. Vincent Crampont, PS
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
M. Maxime Daye, MR
Mme Dorothée De Rodder, PS
Mme Caroline Desalle, Les Engagés
M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux
M. Laurent Devin, PS
M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal
M. Jori Dupont, Indépendant
Mme Isabella Greco, PS
Mme Mélissa Hanus, PS
M. Loïc Jacob, Les Engagés
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique
Mme Anne Laffut, MR
Mme Geneviève Lazon, Les Engagés
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
Mme Éliane Tillieux, PS
M. Nicolas Tzanetatos, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AKT	AKT for Wallonia (organisation des employeurs privés wallons)
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Service public de Wallonie)
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CAIF	Cellule d'audit de l'Inspection des finances
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (Accord économique et commercial global)
CHR	centre hospitalier régional
CHRSM	Centre hospitalier régional Sambre et Meuse
CODECO	Comité de concertation
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
DNF	Département de la nature et des forêts
EVRAS	éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle
FEDER	Fonds européen de développement régional
FERI	Fonds extraordinaire régional d'investissement
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
I-CARE	Industrial Consulting Automation Research Engineering (Conseil industriel en automatisation, recherche et ingénierie)
IRIS ²	Infrastructure for Resilience, Interconnectivity and Security by Satellite (Infrastructure de résilience et d'interconnexion sécurisée par satellite)
LGBT	lesbiennes, gays, bisexuels et trans
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
RAVeL	réseau autonome des voies lentes
SPW	Service public de Wallonie
TEC	Société de transport en commun
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
WAPPS	Plan wallon de prévention et de promotion de la santé

ANNEXES**Liste des documents parlementaires**

1. Projet de décret modifiant l'article 35*sexies* du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité (Doc. 664 (2026-2027) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'énergie, du climat et du logement, imprimé et distribué.
2. Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2026 (Doc. 666 (2026-2027) N° 1) ; il sera imprimé et distribué.

Liste des documents transmis au Parlement

Documents	Commission concernée
1. Avis ENV.26.98.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant diverses dispositions relatives au bien-être des animaux	Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal
2. Rapport d'audit de la Cour des comptes relatif au tram de Liège – Exécution par partenariat public-privé d'une mission déléguée de la Région wallonne à l'Opérateur de transport de Wallonie	Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux
3. Rapport d'activités du pôle Aménagement du territoire du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2025	
4. Rapport d'audit de la Cour des comptes relatif au respect de la vitesse autorisée sur les routes wallonnes	
5. Pétition pour une meilleure sécurité routière, le respect du repos nocturne et une meilleure qualité de vie dans le centre du village d'Arc-Wattripont le long de la N48	
6. Avis d'initiative Mob.26.02.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur la révision annoncée du décret du 1 ^{er} avril 2004 relatif à la mobilité durable et à l'accessibilité, et notamment sur la réorganisation de la concertation avec les parties prenantes locales	
7. Avis A.1678 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'accord de coopération modifiant l'accord de coopération du 20 mars 2014 relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la refondation de l'enseignement qualifiant et à la collaboration entre les centres de technologies avancées et les centres de compétences	Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation
8. Avis A.1681 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 15 juin 2023 portant exécution du décret du 21 décembre 2022 relatif à l'agrément et au subventionnement des structures Starter Wallonia	

9. Avis A.1682 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret du 16 juillet 2026 relatif au soutien du chercheur d'emploi dans sa remise au travail par la création de son activité en tant qu'indépendant à titre principal 10. Avis A.1686 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon exécutant le décret relatif au dispositif des chèques-entreprises pour le soutien à l'entrepreneuriat et à la croissance des petites et moyennes entreprises 11. Avis A.1687 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux incitants régionaux en faveur des entreprises qui réalisent des investissements dans le cadre du transport multimodal ferroviaire ou fluvial	
12. Décision de modification du règlement d'ordre intérieur de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE)	Commission de l'énergie, du climat et du logement
13. Avis AT.26.128.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural	Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité
14. Note relative à la situation budgétaire intermédiaire de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) arrêtée au 30 juin 2026	Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE)
15. Lettre ouverte de M. Hansen, Mme Cahen, M. Graas et Mme Minella, relative à une demande d'exemption de la future vignette routière belge dans un périmètre déterminé de la zone frontalière belgo-luxembourgeoise 16. Avis ENV.26.100.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret modifiant le Code de l'eau, le décret fiscal du 22 mars 2007 favorisant la prévention et la	/

valorisation des déchets en Région wallonne et portant modification du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales directes, et du décret du 9 mars 2023 relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique 17. Avis A.1679 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret relatif à la réallocation des moyens alloués au dispositif des aides à la promotion de l'emploi dans le cadre du décret du 25 janvier 2024 relatif aux centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés 18. Avis A.1680 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret relatif à la réallocation des moyens alloués au dispositif des aides à la promotion de l'emploi dans le cadre du décret modifiant le décret du 13 décembre 2023 relatif aux missions régionales pour l'emploi 19. Avis A.1683 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur les définitions du projet de décret relatif au parcours vers l'emploi 20. Avis A.1684 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret relatif à l'agrément et au financement des ASBL « Commerce Wallonie » 21. Avis A.1685 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 2 avril 1998 créant l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers 22. Avis AT.26.142.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret portant modification du Code du développement territorial concernant les charges d'urbanisme 23. Rapport au Parlement wallon sur l'application du décret du 21 juin 2012 relatif à l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert d'armes civiles et de produits liés à la défense – Rapport semestriel couvrant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025	
--	--

24. Rapport au Parlement wallon sur l'application du décret du 21 juin 2012 relatif à l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert d'armes civiles et de produits liés à la défense – Rapport annuel 2025	
---	--